#### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **2065-SD** Régime simplifié d'imposition 01/01/2022 et clos le 31/12/2022 Exercice ouvert le Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime Réel normal Si PME innovantes, cocher la case Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case **IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE** Désignation de la société: SAS HYVTA SIRET Ancienne adresse en cas de changement: **REGIME FISCAL DES GROUPES** Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: SIRET ACTIVITE Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065) 1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 38 252 767 Déficit Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10% 2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % PV exonérées PV à long terme Autres PV imposables à PV à long teme imposables à 19% imposables à 0% art. 238 quindecies 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A Bassins urbains à dynamiser Zone de Restructuration de la défense, Entreprises nouvelles Zones franches d'activités Autres dispositifs (BUD), art 44 sexdecies art. 44 septies art. 44 quaterdecies art. 44 terdecies Plus-values exonérées Sociétés d'investissements Zone de développement Bénéfice ou déficit exonéré relevant du taux à 15 % immobiliers cotées prioritaire, art. 44 sepdecies (indiquer + ou – selon le cas) 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W **D** | IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065) Recettes nettes soumises à la contribution 2,5% **CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE** Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I-1 quinquies C), cocher la case 2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : **COMPTABILITE INFORMATISEE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé: Cegid Expert Comptabilité Nom et coordonnées – du prestataire : conventionné : ..... N° d'agrément :

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD 2023

I RÉPARTITION DES F	PRODUITS DES ACTIO	NS ET	PARTS	SOCIALES, A	INSI QUE DE	S REVENUS	ASSIMIL	ÉS D	ISTRIBUÉS
Montant global brut des distribution	ons (1) Payées par la société e	lle–même	a	Payée	s par un établisser	ment chargé du	service des ti	itres	b
Montant des distributions correspo							(c)		
Montant des prêts, avances ou acointerposées	mptes consentis aux associés,	actionnai	res et port	eurs de parts, soit	directement, soit	par personnes	(d)		
Montant des distributions							(e)		
autres que celles visées en (a),							(f)		
(b), (c) et (d) ci–dessus <sup>(3)</sup>							(g) (h)		
Montant des revenus distribués éli	gibles à l'abattement de 40 %	prévu au	2° du 3 de	l'article 158 du	CGI <sup>(4)</sup>		(i)		
Montant des revenus distribués no	n éligibles à l'abattement de 4	10 % prév	u au 2° du	3 de l'article 158	du CGI		(j)		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a	àh)		
J RÉMUNÉRATIONS NET	TTES VERSÉES AUX MEN	IBRES D	E CERT	AINES SOCIÉT	ÉS (s	si ce cadre est ins	uffisant, joindr	e un ét	at du même modèle)
Nom, prénoms, domicile et qualité (a – SARL – tous les associés ;	art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les S.A.R.L.	chaque as	ssocié, gérant ou	de la période rete non, désigné col. res de frais ou autr	1 à titre de trait	tements, émo ons de ses fon	olumei	nts, indemnités,
<ul> <li>SCA – associés gérants ;</li> </ul>		Nombre de parts	, ,				à titra c	le frai	s professionnels
<ul> <li>SNC ou SCS – associés en nom</li> <li>SEP et sté de copropriétaires de coparticipants.</li> </ul>		sociales appartenant à chaque	Année au cours de laquelle le	à titre de traitements émoluments	à titre de frais d de mission et d	e représentation de déplacement	autres o	jue cei	ux visés dans les nes 5 et 6
		associé en toute pro- priété ou en usufruit		et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Rembourseme	Ioriaita		Remboursements
1		usufruit 2	3	4	5	6	7		8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROF	PRIÉTAIRE DU FONDS (en	cas de géi	ance libre	)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTA	ABLISSEMENTS (Si ce cadre	est insuf	fisant, join	dre un état du mê	ème modèle)				
L CADRE NE CONCER	RNANT QUE LES ENTRE	PRISES	PLACÉI	ES SOUS LE R	RÉGIME SIMPL	IFIÉ D'IMPO	SITION		
RÉMIN	NÉRATIONS				ion faite des somn s contrat et aux ha		dans les		
12.00		Rétro	cessions d'	honoraires, de co	mmissions et de c	courtages (b)			
MVLT imposées			à (	0 %	à	15 %		à	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouver									
MVLT imputée sur les PVLT de l'									
MVLT réalisée au cours de l'exerc MVLT restant à reporter	nce								
	RNANT QUE LES ORGAN	NISMES	BENEFI	CIAIRES DE D	ONS				
	es dons et versements mention					s et perçus au ti	tre de l'exerci	ce	

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

		général des impôts) tion de l'entreprise		$\vee$	\\\\	·////	////\/\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
					<b>//</b> /	Durée de l'exercic	
		de l'entreprise	^^_				*
Nui	mero	SIRET					Exercice N clos le,
				Brut		amortissements, provisions	31/12/2022 Net
			<i>(</i> <b>n</b> )	1	-	2 , , , , , , , , , , ,	3
	S	Capital souscrit non appelé	(I) AA				
	RELLE	Frais d'établissement *	AB		AC		
	CORPO	Frais de développement *	CX		CQ		
	NS INC	Concessions, brevets et droits similaires	AF	633 959	AG	145 789	488 169
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	MOBIL	Autres immobilisations incorporelles  Avances et acomptes sur immobilisa—	AJ		AK		
		tions incorporelles	AL		AM		
γ(τ) *	ELLES	Terrains	AN		AO		
3ILISI	ORPOR	Constructions Installations techniques matériel et	AP AP	5 268 198	AQ	331 219	4 936 979
4MOE	O SNO	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 902 235	AS	121 290	1 780 944
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	197 719	AU	12 781	184 937
AC	IMOBII	Immobilisations en cours	AV	3 196 082	AW		3 196 082
		Avances et acomptes	AX		AY		
	RES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	ANCIE	Autres participations	CU		CV		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	SATIO	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	MOBILI	Prêts	BF		BG		
	IM	Autres immobilisations financières*	ВН	31 061	BI		31 061
		TOTAL (II)	BJ	11 229 256	BK	611 081	10 618 174
		Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	*	En cours de production de biens	BN	387 708	BO		387 708
	STOCKS *	En cours de production de services	BP		BQ		
Н	χ	Produits intermédiaires et finis	BR	701 858	BS		701 858
ACTIF CIRCULANT		Marchandises	ВТ	130 478	BU		130 478
IRCL		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	392 880	BW		392 880
TIF (	SES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 859 023	BY		1 859 023
ΑC	CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	5 545 360	CA		5 545 360
	ט	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		$\left  \operatorname{cc} \right $		
	ERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	СВ		CE		
	DIVERS	Disponibilités	CF	18 600 820	CG		18 600 820
		Charges constatées d'avance (3)*	СН	127 100	CI		127 100
	uo	TOTAL	III) CJ	27 745 230	СК		27 745 230
ptes	de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler	IV) CW		1		
Com	régul	Primes de remboursement des obligations	(V) CM		1		
	de	Ecarts de conversion actif*	VI) CN		1		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à	<del></del>	38 974 486	1	1A 611 081	38 363 404
Ren	vois:	(1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un ai immobilisations financière	des CP		+	(3) Part à plus d'un an CR	1 431 056
Cla		e réserve	neues.	eks :		Créances :	101 000

>	$\langle \times \rangle$				N	léant [	*
					Exe	ercice l	N
		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3 _ 255 _ 001)	DA		3	255	001
	-	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			295	
	-	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC				
	-	Réserve légale (3)	DD				
Č	N N	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
1	OPK	Réserves réglementées (3)*( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours )	DF				
1 2	AFR	Autres réserves  ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG				
	CAPITAUA PROPRES	Report à nouveau	DH	(	10	170	931)
-	CAL	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(	37	578	269)
	•	Subventions d'investissement	DJ				
	•	Provisions réglementées *	DK				
	•	TOTAL (I)	DL	(	15	199	200)
spu	v.	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
Autres fonds	ropre	Avances conditionnées	DN				
Aut	d i	TOTAL (II)	DO				
ns 1961	es	Provisions pour risques	DP				
Provisions	charg	Provisions pour charges	DQ		1	168	243
Pro	et	TOTAL (III)	DR		1	168	243
		Emprunts obligataires convertibles	DS				
		Autres emprunts obligataires	DT				
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				65
TES (A)	Đ	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV		34	057	488
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
Fad	3	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		14	610	747
	-	Dettes fiscales et sociales	DY		3	726	060
	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
-		Autres dettes	EA				
Con rég	ul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
		TOTAL (IV)	EC		52	394	361
		Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		38	363	404
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
SIO/	(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D				
RENVOIS	/=:	Réserve de réévaluation (1976)	1E				
ŀ	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		19	398	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				65

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

uu coud	le général des impô	ots)						Néant	*
					Exercice N			Neam	
			F	I	Exportations et		7	2-4-1	
	Ī		France	livraison	s intracommunautaires			otal	
	Ventes de	e marchandises*	FA	FB		FC			
_	Production		FD	FE		FF			
PRODUITS D'EXPLOITATION	S1 100	( services *	FG	FH_	205 576	FI _			576
OITA		d'affaires nets *	FJ	FK	205 576	FL		205	576
XPLC		on stockée*				FM			
S D'E		on immobilisée*				FN			
UITS		ons d'exploitation				FO		7	
ROD		sur amortissements et provisions, tra	nsferts de charges* (9)			FP		1 126	533
<u>L</u>	Autres pr	roduits (1) (11)				FQ			
				Total des produits d	'exploitation (2) (1)	FR		1 340	110
	Achats de	e marchandises (y compris droits de	douane)*			FS	(	726	259)
	Variation	de stock (marchandises)*				FT	(	130	478)
	Achats de	e matières premières et autres approv	risionnements (y compris droits de	douane)*		FU		5 216	526
7	Variation	n de stock (matières premières et app	rovisionnements)*			FV	(	1 089	567)
TIOI	Autres ac	chats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2	4 521	961
OITA	Impôts, ta	axes et versements assimilés*				FX		193	255
XPL	Salaires e	et traitements*				FY		7 235	594
S D'E	Charges	sociales (10)				FZ	:	2 575	300
CHARGES D'EXPLOITATION	SION	Sur immobilisations — dotations	aux amortissements*			GA		611	081
СНА	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations	aux provisions*			GB			
	OOTA	Sur actif circulant : dotations aux p	rovisions*			GC			
	D'E	Pour risques et charges : dotations	aux provisions			GD		508	787
	Autres ch	narges (12)				GE			187
			1	otal des charges d'e	exploitation (4) (II)	GF	3	8 916	391
	RÉSULTAT	D'EXPLOITATION (I - II)				GG	( 3	7 576	281)
opérations en commun	Bénéfice	attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
opéra en co	Perte sup	portée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
S .	Produits	financiers de participations (5)				GJ			
PRODUITS FINANCIERS	Produits	des autres valeurs mobilières et créa	nces de l'actif immobilisé (5)			GK			
AANG	Autres in	térêts et produits assimilés (5)				GL			
SFIR	Reprises	sur provisions et transferts de charge	·s			GM			
TIUC	Différenc	ces positives de change				GN			
PROI	Produits	nets sur cessions de valeurs mobilièr	es de placement			GO			
L				Total des proc	luits financiers (V)	GP			
ERES	Dotations	s financières aux amortissements et p	provisions*			GQ			
NCI	Intérêts e	et charges assimilées (6)				GR		1 367	221
CHARGES FINANCIERES	Différenc	ces négatives de change				GS			451
RGES	Charges	nettes sur cessions de valeurs mobili	ères de placement			GT			
CHAI				Total des charg	ges financières (VI)	GU		1 367	672
2 - R	RÉSULTAT	FINANCIER (V - VI)				GV		1 367	
		COURANT AVANT IMPÔTS (I				1 H			953)

4		<b>COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)</b>
- /	/ 1	

			Ex	ercice N	1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
Produits exceptionnels sur operations de gestion  Produits exceptionnels sur opérations en capital *  Reprises sur provisions et transferts de charges  Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HB	3			
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	_			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			2	575
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)  Charges exceptionnelles sur opérations en capital *  Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)  Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HF	7			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	j			
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	П	I		2	575
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	НІ	[	(	2	575)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	ſ			
Impôts sur les bénéfices *	НК	(	( 1	368	259)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		1	340	110
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1	38	918	380
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	1 (	37	578	269)
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	НО	)			
(2) Dont produits de locations immobilières	HY	<i>I</i>			
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	-			
(3) Dont \( \begin{align*} - \text{Crédit-bail mobilier *} \\ - \text{Crédit-bail mobilier *} \\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	HP	<b>-</b>			
- Crédit-bail immobilier	HQ	_			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H				
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	_	1	367	221
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	-			
Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD				
(9) Dont transferts de charges	A1			912	967
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)  (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5	A2	$\vdash$			
	$\dashv$				
	$ \begin{bmatrix} A3 \\ A4 \end{bmatrix}$				100
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)  Pour reinnes et estications facultatives A6 obligatoires A9	A4	•			183
complémentaires personnelles : Dont cotisations Dont cotisations facultatives aux A 9					
Tacultatives Madelin   nouveaux plans d'epargne retraite		rcice			
Charges exceptionnel	les 575		Produ	its excepti	onnels
	,,,				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Charges antérieur		rcice ]		luits antéri	ieurs
Charges ancircum	•		1100	unter	
		+			

	d X	lu Code général des imp	ôts)							Néant	*		
						Valeur brute des	Car	Augme nsécutives à une réévaluation pratiquée	ntation	ntations			
	CA	DRE A	IMMOBILIS	ATIONS		immobilisations au début de l'exercice	au	cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, création et virements de pos			
9	JRP.	Frais d'établisse	ment et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9				
	INCORP	Autres postes o	d'immobilisations incorpo	orelles TOTAL II	KD	151 725	KE		KF	7 055	171		
les)*		Terrains			KG		KH		KI				
unua:		Sur sol pr	opre Dont Composants L9		KJ		KK		KL				
on ac		Sur sol d'	autrui Dont Composants M1	=	KM		KN		ко				
(Ne pas reporter le montant des centimes)"		Installations	générales, agencements Doi		KP		KQ		KR	5 268	198		
er le I	ł	Installations techni	nents des constructions * Compo ques, matériel Don	nt M3	KS	6 195	KT		KU	1 902			
iodai s	ES	et outillage industr	générales, agencements,	sants	KV	0 130	1		KX		984		
Ne pas	CORPORELLES	Installations aménageme  Sellatore Matériel de le te mobilier i Emballages divers *			KY		KW		LA	120			
	ORP P	Matériel de Matériel de			+	26 745	KZ		LD	1 2 5	545		
	၁	et mobilier i	nformatique récupérables et		LB	20 /45	LC		-	135			
	-	divers *	potatores et		LE		LF		LG				
	-	Immobilisati	ons corporelles en cours		LH	2 233 253	LI		LJ	15 074	190		
		Avances et a	comptes		LK				LM				
_				TOTAL III	LN	2 266 193	LO		LP	22 509	153		
		Participation	s évaluées par mise en équ	uivalence	8G		8M		8T				
1	SES	Autres partic	ipations		<b>8</b> U		8V		8W				
		Autres titres	immobilisés		1P		1R		18				
	FINANCIERES	Prêts et autre	s immobilisations financi	ères	1T		1U		1V	31	061		
	_			TOTAL IV	LQ		LR		LS	31	061		
-		TO	TAL GÉNÉRAL (I + II	+ III + IV)	ØG	2 417 919	ØН		ØJ	29 595	385		
				Di	minuti	ons		Valeur brute des	Rée	évaluation légale * ou par mise en équival			
	CA	DRE B IN	MOBILISATIONS	par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des in lisations en fin d'exc	mmobi-		
da0,	;	Frais d'établiss		IN 1	CØ	2	DØ	3 —	D7	4			
INCOL	5	Autres postes of	l'immobilisations incorpo-	IO 6 572 937	LV		LW	633 959	1X	633	959		
-		relles Terrains	TOTAĹ II	IP	+		LY	000 303	LZ	000			
	ŀ		G 1		LX		MB		MC				
		Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		+		-				
			Sur sol d'autrui  Inst gales agencts et am	IR	MD		ME	5 060 100	MF	5 060			
	ES		Inst. gales, agencts et am. des constructions chniques, matériel et outil-	IS	MG		MH	5 268 198	MI	5 268			
	ELL	lage industriels	•	IT 6 195	MJ		MK	1 902 235	ML	1 902			
	CORPORELLES	Autres	Inst. gales., agencts, amé- nagements divers	IU	MM		MN	128 984	MO	128	984		
	00	immobilisations	Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR				
		corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW 93 555	MS		MT	68 735	MU	68	735		
		•	Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW		MX				
		Immobilisation	ns corporelles en cours	MY 14 111 361	MZ		NA	3 196 082	NB	3 196	082		
		Avances et ac	comptes	NC	ND		NE		NF				
			TOTAL III	IY 14 211 111	NG		NH	10 564 235	NI	10 564	235		
T		Participations mise en équiv	évaluées par	IZ	ØU		M7		øw				
	RES	Autres partici		10	ØX		ØY		ØZ				
1	FINANCIÈRES	Autres titres i	•	11	2B		2C		2D				
	INA		mmobilisations financières	12	2E		2F	31 061		31	061		
	-		TOTAL IV		NJ		- NK	31 061	2G		061		
		m.r. ~+~+=		13	ØK				2H OM				
1	TC	TAL GENER	RAL (I + II + III + IV)	<b>14</b> 20 784 048	70	nant cette rubrique sont données da	ØL	11 229 256	ØM	11 229	<u> </u>		



## TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2023 DGFiP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)						
				Exercice	N clos le : 31	/12/2022
Les entreprises aya	nt pratiqué la <b>réévalua</b>	tion légale de leurs ir	nmobilisations amor	tissables (art. 238 bis	s J du CGI) doivent joi	indre
	ur déclaration jusqu'à (	et y compris) l'exerci	ce au cours duquel la	provision spéciale (co	ol. 6) devient nulle.	Néant X *
Désignation de l'entreprise :						Neant [A]
	D' : : 1		T			Г
CADRE A	(col. 1 –	montant des écarts col. 2) (1)	Utilisation de la 1	marge supplémentaire	e d'amortissement	Montant de la
	Augmentation	Augmentation	Au cours d	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice
	du montant brut des immobilisations	du montant des amortissements	Montant des suppléments	Fraction résiduelle correspondant aux	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	d'amortissement (2)	éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut e tions amortissables réévaluées dans l Le montant des écarts est obtenu en s	es conditions définies à l'a	rticle 238 bis j du code	général des impôts et figu			
(2) Porter dans cette colonne le supplém		-				
(3) Cette colonne ne concerne que les in utilisé de la marge supplémentaire d'		édées au cours de l'exer	cice. Il convient d'y repo	rter, l'année de la cessio	n de l'élément, le solde n	on
<ul> <li>(4) Ce montant comprend :</li> <li>a) le montant total des sommes porté</li> <li>b) le montant cumulé à la fin de l'exe</li> </ul>		esure où ce montant corr	respond à des éléments fi	gurant à l'actif de l'entre	eprise au début de l'exerc	ice.
(5) Le montant total de la provision spéc	iale en fin d'exercice est à	reporter au passif du bil	an (tableau n° 2051) à la	ligne «Provisions réglen	nentées».	
CAPPE B						
CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU	J <b>31 DÉCEMBRE 19</b>	76 IMPUTÉS SUR	LA PROVISION SI	PÉCIALE AU POI	NT DE VUE FISCA	L
1 — FRACTION INCLUSE DAM	NS LA PROVISION SP	ÉCIALE AU DÉBU	Γ DE L'EXERCICE			
2 — FRACTION RATTACHÉE	AU RÉSULTAT DE L	EXERCICE				
3 — FRACTION INCLUSE DAM	NS LA PROVISION SP	ÉCIALE EN FIN D'I	EXERCICE			
Le cadre B est servi par les seules er	ntreprises qui ont imputé le	urs déficits fiscalement i	reportables au 31 décemb	re sur la provision spéci	ale.	

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise Né											Néa	nt *								
CADRE A			SITUA	ATION	NS ET M	IOU	VEMENTS (OU VENA							ISSEMENT (IF) *	S TE	CHNIC	UES			
IMMOBILIS	SATIO	NS AMORTISSAB	LES	Mo	ntant des au début	s am	ortissements 'exercice	A	augmentations : dotations de l'exercice				ninutions : an érents aux élé de l'actif et	men	ts sortis			s amor de l'ex	tissements ercice	
Frais d'établiss	semen	it et de développe	ment	CY				EL					EM				EN			
Fonds comme	cial			RE				RF					RI				RJ			
Autres immob	ilisati	ons incorporelles		PE				PF		145	789		PG				PH		145	789
		TC	TAL I	RK				RM		145	789		RN				RO		145	789
Terrains				PI				PJ					PK				PL			
	Sur	sol propre		PM				PN					PO				PQ			
Constructions		sol d'autrui		PR				PS					PT				PU			
	Inst. g	générales, agencemo agements des consti	ents, ructions	PV				PW		331	219		PX				PY		331	219
outillage indus	triels	ues, matériel et		PZ				QA		121	290		QB				QC		121	290
Autres	Inst. g amén	générales., agencem agements divers	ents,	QD				QE		5	104		QF				QG		5	104
immobilisations		riel de transport		QH				QI					QJ				QK			
corporelles -	Emballages recuperables			QL				QM		7	677		QN				Q0		7	677
	et div	allages recuperabl	les	QP				QR					QS				QT _			
			ΓAL II	QU				QV		465	292		QW				QX		465	292
	тот	AL GÉNÉRAL	(I + II)	ØN				ØP		611	081		ØQ				ØR		611	081
CADRE B		VENTILAT	ION D	ES M	OUVEN	IEN	TS AFFEC	TAN	T LA	A PROVI	ISION I	POU	R A	MORTISSE	MEI	NTS DÉ	ROGA	ATOIF	RES	
			DO	TATI	ONS								REI	PRISES				M	ouvem	ent net des
Immobilisation amortissables	- 1	Colonne 1 Térentiel de durée			lonne 2 Colonne 3 dégressif Amortissement fis				D:ff	Colonne erentiel d				lonne 5	A	Colonn	e 6			sements e l'exercice
amortissaores		et autres	Mod	le dég	ressif		exceptionnel	scai	וווע	et autre		N	/lode	dégressif		exceptio		al ur	1111 (1)	- TOMOTOTO
Frais établissements	M9		N1			N2			N3			N4			N5			N6		
Fonds commercial	RP		RQ			RR			RS			RT			RU			RV		
Autres immob. incorporelles	- N/		N8			P6			P7			P8			P9			Q1		
TOTAL	_		RX			RY			RZ			SB			SC			SD		
Terrains	Q2		Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8		
Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Ins. gales, agenet am. des const	Q9		R1			R2			R3			R4			R5			R6		
Ins. gales, agend	R7		R8			R9			S1			S2			S3			S4		
Inst. techniques mat. et outillage			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
T	_		T4 U2			T5 U3			T6 U4			T7			T8 U6			$-\frac{T9}{U7}$		
Inst. gales, ager am. divers  Matériel de transport  Mat. bureau et inform. mobilie	U8		U9 -			v <sub>1</sub>			V2			U5 V3			V4			$-\frac{07}{V5}$		
Mat. bureau et inform. mobilie			V7			V8			V9			W1			W2			$-\frac{\sqrt{3}}{W3}$		
g   Emballages	3374		W5			W6			W7			W8			W9			$-\frac{3}{1}$		
₹  récup. et diver			X3			X4			X5			X6			X7			- X8		
Frais d'acquisition d titres de participatio TOTAL III	- 1		710			441						710			11/					
TOTAL III  Total général			270						NM									NO		
(I+II+III) Total général non vent	NP ilé NVV		NQ		Total gér	NR néral n	non ventilé	ATX	NS			NT		Total	NU général	non ventile	<u>.                                      </u>	NZ		
(NP+NQ+NK)	NW				(NS	S+NT-	+NU)	NY	Í					I viai g	(NW-			NZ		
CADRE C		TO DE 1 151755	2105														l			
AFFECTANT	LES	TS DE L'EXERO CHARGES RÉ EURS EXERCIO	PARTI	ES	Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émiss	ion d'	'emprunt à étaler										_	<b>Z</b> 9				Z8			
Primes de rer	nbour	sement des obliga	itions										SP				SR			



Dé	esignation de l'en	treprise \	X								Néant *
	Nature des j	provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		-	Montant de l'exercice
	Provisions pour	reconstitution des ers et pétroliers *	3T		TA		ТВ	-	TC		
ıtées	Provisions pour (art. 237 bis A–	investissement	3U		TD		TE		TF		
Provisions réglementées		hausse des prix (1) *	3V		TG		ТН		TI		
ıs rég	Amortissements	dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
visior	Dont majoration de 30 %	s exceptionnelles	D3		D4		D5		D6		
Pro		prêts d'installation es H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provision	s réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
		TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour		4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour gaux clients	garanties données	4E		4F		4G		4H		
ges	Provisions pour p	pertes sur marchés à	4J		4K		4L		4M		
char		amendes et pénalités	4N		4P		4R		<b>4</b> S		
nes et		pertes de change	4T		4U		4V		4W		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour ptions similaires	pensions et obliga-	4X	873 021	4Y	508 787	4Z	213 565	5A	1	168 243
mod s	Provisions pour	impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
isions	Provisions pour i immobilisations	enouvellement des *	5F		5H		5J		5K		
Provi	Provisions pour g et grandes révision	gros entretien ons	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour of fiscales sur cong	charges sociales et és à payer *	5R		58		5T		5U		
	Autres provision charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
	<u> </u>	TOTAL II	5Z	873 021	TV	508 787	TW	213 565	TX	1	168 243
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
u		- corporelles	6E		6F		6G		6H		
iatio	sur immobilisations	<ul> <li>titres mis en équivalence</li> </ul>	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
épréc	mimoomsations	– titres de participation	9U		9V		9W		9X		
our d		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en	cours	6N		6P		6R		68		
rovisi	Sur comptes clie		6T		<b>6</b> U		6V		6W		
I I	Autres provision dépréciation (1)	ıs pour *	6X		6Y		6Z		7A		
		TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL G	ÉNÉRAL (I + II + III)	7C	873 021	UB	508 787	UC	213 565	UD	1	168 243
		1		d'exploitation	UE	508 787	UF	213 565			
		Dont dotations et reprises	_	financières	UG		UH				
		1	_	exceptionnelles	UJ		UK				
Titı	es mis en équivale	ence : montant de la dép	réciat	ion à la clôture de l'exercic	e calc	ulé selon les règles prévues	à l'a	rticle 39–1–5 <sup>e</sup> du C.G.I	10		

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

XXXXX Néant Montant brut A 1 an au plus A plus d'un an **CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES** Créances rattachées à des participations IJΜ UN UL DE L'ACT IMMOBILI Prêts (1) (2) UR US UP Autres immobilisations financières 31 061 UV UW 31 061 UT Clients douteux ou litigieux Autres créances clients 1 859 023 1 859 023 UX Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie \* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée\* U0 **Z**1 L'ACTIF CIRCULANT Personnel et comptes rattachés UY Sécurité sociale et autres organismes sociaux UΖ 5 467 5 467 Impôts sur les bénéfices 056 VM 1 431 1 431 056 Etat et autres Taxe sur la valeur ajoutée VB 4 108 837 4 108 837 collectivités DE Autres impôts, taxes et versements assimilés VN publiques VP Groupe et associés (2) VC Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations VR de pension de titres) Charges constatées d'avance 127 100 VS 127 100 **TOTAUX** VV 7 562 545 VT 6 100 428 1 462 117 - Prêts accordés en cours d'exercice VD Montant (1) des - Remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques A plus de 5 ans A plus d'1 an et 5 ans au plus Montant brut A 1 an au plus **CADRE B ÉTAT DES DETTES** 7Y Emprunts obligataires convertibles (1) 7Z Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes VG à 1 an maximum à l'origine 65 65 auprès des établissements à plus d'1 an à l'origine VH de crédit (1) Emprunts et dettes financières divers (1) (2) 8A 057 488 061 238 32 996 250 34 1 Fournisseurs et comptes rattachés 8B 610 747 14 610 747 14 Personnel et comptes rattachés 80 924 902 924 902 1 1 Sécurité sociale et autres organismes sociaux 8D 843 484 843 484 État et Impôts sur les bénéfices 8E autres Taxe sur la valeur ajoutée VW 859 578 859 578 collectivités Obligations cautionnées VX publiques Autres impôts, taxes et assimilés V0 98 096 98 096 8J Dettes sur immobilisations et comptes rattachés VI Groupe et associés (2) Autres dettes (dont dettes relatives à des 8K opérations de pension de titres) Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie \*  $\mathbb{Z}^2$ Produits constatés d'avance 81. **TOTAUX** V١ 394 361 ٧Z 19 398 111 996 250 RENVOIS Montant des divers emprunts et dettes contrac-VL Emprunts souscrits en cours d'exercice VJ 071 250 (2) 24 tés auprès des associés personnes physiques Emprunts remboursés en cours d'exercice VK \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2023

$\times\!\!\!\! \times\!\!\!\! >$	$\langle \rangle$	$\Diamond \Diamond $	$\times\!\!\times\!\!\times$	$\langle \rangle$	$\Diamond \Diamond \Diamond$											Néant	]*		Exerc 31/	ice N,	clos le : 2022
I. RÉ	INT	ÉGRAT	ONS							Е	BÉNÉFIC	E COMP	PTAB	LE D	E L'	EXERCIC	E	WA	,		
	Réi	munération (	du travail de	l'exp	oloitant ou de	es as	sociés (er	ntreprise	es à l'IR	.)							Τ,	WB			
			onnels non de à porter lign			WD					excédentair sements nor			G.I.)	WE	23 35	6	XE		28	744
en	Au	itres charges	et dépenses	som	ptuaires	WF			Taxe su	ır les v	éhicules d				WG	5 38	7	ŀ			·
nises tat fi	<u> </u>	t. 39–4 du C	rs à réintégrer	dans	le cadre				(entrepr	rises à les loye	l'IS) ers dispen	sée de réi	ntégra	- 1				-			
ı adır résul	d'u	n crédit bail ii	nmobilier et de harges à pay	e levé	e d'option	RA			(art. 2	239 sex	ries D) er liées à de				RB		_//				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	déc	ductibles (cf	tableau 205	8–B.	, cadre III)	WI	508	/8/	non coo	pératifs	s non dédu	ctibles (cf.	2067-	-BIS)	XX			XW		511	362
arges	An	nendes et pé	nalités			WJ	2	575	Charges	financ	ières (art.	39–1–3° e	t 212 b	ois) *	XZ						
Ch	Ré	intégrations	prévues à l'a	rticl	e 155 du CG	I*												XY			
		<u> </u>	ociétés (cf. p	age 9	de la notice	203	2)											I7			
Quote-part		éfices réalisés personnes ou un	oar une société GIE	WL							iciaires visé 3 du CGI	Es L7						K7			
on		Moins-va nette		∫ – iı	mposées au t	aux o	de 15 % o	ou de 19	% (12,	8 % pc	our les ent	reprises so	oumise	es à l'	impĉ	it sur le rev	enu)	I8			
Régimes d'imposition particuliers et impositions diffèrées		long ter		- ii	mposées au t	aux o	de 0 %											ZN			
nes d'ir articuli sitions		Fr	action impos	able	des plus-val	ues r	éalisées a	au	(	– Pl	us–values	nettes à c	court to	erme			,	WN			
Régin pa impos					ercices antér				(	– Pl	us–values	soumises	au rég	gime o	des f	usions	-	wo			
	Éc	arts de valei	ırs liquidativ	es su	ır OPC* (ent	renri	ses à l'IS	9	(									XR			
			Inté	rêts e	excédentaires		cı	_	267.6	221	Zones d'en	treprises*	SW				$\dashv$				
Réintégrati détailler su	ions d ır feui	liverses à illet séparé DO		. 39–	1–3 et 212 du	C.G.	I.) St		367 2	221	(activité ex	onérée) de 12 % des	$\vdash$				⊢'	WQ	3	367	221
											plus-values		M8				4	774			
— <u> </u>			s affectées a								nage						$\rightarrow$	Y1			
Résultat	fisca	al afférent à	l'activité rel	evan	t du régime o	optio	nnel de ta	axation a	au tonn	age							$\dashv$	Y3			
	<u>.</u> _		_													TOTAL	LI	WR		907	327
		UCTION									PERT	TE COM	PTAB	LE D	E L	'EXERCIO		WS	37 5	578	269
_ `		•	es subies par														'	WT			
Provision	s et c	harges à paye	r non déductibl	es, an	térieurement ta	axées,	, et réintégi	rées dans	les résul	tats com	nptables de l	l'exercice (d	cf. table	au 205	58–B,	cadre III)	-+	WU	2	213	565
			- imposée	es au	taux de 15 %	% (12	2,8 % pou	ır les en	treprise	s soum	nises à l'in	npôt sur le	e rever	nu)			$\dashv$	WV			
	Pli	us-values	– i <u>mposée</u>	es au	taux de 0 %													WH			
liers		nettes à	- imposée	es au	taux de 19%	Ď											_ '	WP			
oarticu liers Férées	lo	ng terme	– i <u>mputée</u>	s sui	r les moins-v	alue	s nettes à	long te	rme ant	érieure	es						1	WW			
Régimes d'imposition p et impositions diff	<u> </u>		-		r les déficits		rieurs										-	XB			
impos	-		alues imposé														_	I6			
imes d		1	olus–values n ociétés mères										_				\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	WZ			
Rég	Pr	roduit net de	s actions et p	arts	d'intérêts :						estant implicipation						<b> )</b>	XA			
			articipations										art. 22	3 B d	u CC	3I)	-	ZX			
			torisée au titr		s investissem	ents	réalisés o	dans les	collecti	ivités d	l'Outre-m	ier*.					- 1	ZY			
ation	M	lajoration d' Reprise d'entre	amortisseme	_	1	E	ntreprises r	nouvelles			Jeun	es entreprises ir	nnovantes	Γ.				XD			
Mesures d'incitation attement sur	ns*	difficultés (44 s  Zone franche un	epties)	К9		44 Sc	4 <i>sexies</i> ociétés invest	tissement	L2		(44 s	exies A) ne de restruc		, 1	.5		4	XF			
Mesures d'inc Abattement sur	et exonérations*	(art. 44 octies A	<b>A</b> )	ØV		in (a	nmobilier cot rt. 208C)	tée	K3		la d	éfense (44	terdeci	es) P	A						
Mesi batter	exon	Bassin urbain à (art 44 sexdecie		PP		re	assin d'emploi dynamiser (44	duodecies)	1F		NG	ne franche d (44 <i>quatero</i>	decies)	Λ	C		Ц				
	et						ne de revitalisa ale (art. 44 <i>qui</i>		PC			de développeme 14 <i>septdecies</i> )	ent priorita	P P	В		_				
Éc	carts		iquidatives s		` •		<del></del>			Dont	16duatian a		11		_			XS			
			déduction exce	•		ecies)	X9			investi	déduction en issement (and déduction en	rt 39 <i>decies</i>	rie pour s F) lle pour	.   1	/I		-	XG	1 3	368	259
Déductions à détailler	s dive	erses Dont	déduction exce issement (art 3 déduction exce	9 dec	cies A)		YA				déduction exissement (a: léduct° exce			,	L		$\left  \cdot \right $				
sur feuillet	sépai		déduction exce issement (art 3 déduction exce issement (art 3	9 <i>dec</i>	nelle pour		YB			Créanc	ite (art 39 <i>d</i> ce dégagée	<i>ecies</i> E) par le		- 1	Н		-/				
		Dont of	issement (art 3 déduction exce issement (art 3	9 dec	nelle pour		YC YD			report	en arrière d	le déficit		Z	1		1				
Déductio	n de		issement (art 3 ffectés aux ac			nu ré	——	a taxatio	on au to	nnage							+	Y2			
<b>-</b>		SULTAT		+ 11	Jiigioios t	10		water	10							TOTAL	-+	XH	39 1	160	094
			outation des d	léfici	its renortable	s:	(		béı	néfice	(I moins	II)	X	I		1 2 - 1 - 2	+				
						_			de	éficit (l	II moins I	1)						ХJ	38 2	252	767
			orté en arrièi		-								Z	L				$\Box$			
		ieurs imputés	sur les résulta		l'exercice (er					. (1:	VO		X	NT .				XL XO	38 2	250	7.65
L KESUL	LAI	FISCAL	BENEEL	∴E.(1	igne XN) oii	DEI	FICILI rer	ortable	en avar	if (lign	e x())		I X	N I			- 1	AUL	38 <sup>2</sup>	ヘコノ	1 n 1

# ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation



- REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
Libellé	Montant
Intérêts exc art 212bis CGI après application des règles de sous-capitalisation	367 221
	<u> </u>

# ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation



II - DEDUCTIONS DIVERSES		Exercice N
	Libellé	Montant
CIR 2022		1 368 259

## DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

I. SUIVI DES DÉFICITS										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						K4	9	251	829	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opération	ıs su	r l'exercice (2)	K4ter				
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)						K5				
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)						K6	9	251	829	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)						YJ	38	252	767	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)						YK	47	504	596	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES										
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotation	alariés ons de	pour les entreprises pla l'exercice	cées			ZT		541	411	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
(à détailler sur feuillet séparé)  Dotations de l'exercice									xercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *										
Provisions pour risques et charges *										
PROV IDR 2022				8X	508 787	8Y				
REPRISE IDR 2022				8Z		9A		213	565	
				9B		9C				
Provisions pour dépréciation *										
				9D		9E				
				9F		9G				
				9H		9J				
Charges à payer										
				9K		9L				
				9М		9N				
9P										
98										
		à 9S) et (YO = ZW à 9	Γ)	YN	508 787	YO		213	565	
à repo		li	▼ gne WU							

# CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

			` _	
*	Montant de le réintégration eu de le déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.



## TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2023

	$\times\!\!\!\setminus$														Néant		*
		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice								∫ _ Rése	rve légale	7R					
		antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC					SI	Affectations aux réserves	s {	es réserves						
N. S.	2	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	/ 1	0 170	93	1)	AFFECTATIONS		( - Auu	es reserves						-
ORIGINES	<u> </u>	déclaration est établie	עש	( -	0 1,0	,,,		CTA	Dividendes			ZE					
ORI	3	Prélèvements sur les réserves	ØE					FFE	Autres répa			ZF				—	$\dashv$
	-							A	Report à no (N.B. Le total I doit n		eral au total II)	ZG	(		170		
L		TOTAL I	ØF	( 1	0 170	931	1)		(N.B. Le total I doit n	T	OTAL II	ZH	(	10	170	93	1)
		NSEIGNEMENTS DIVERS												Ex	ercice	N :	
ENGAGEMENTS	ENIS	Engagements de crédit–bail mobilier	Précis en cré	sez le prix edit–bail	de revie	nt des	s biens	pris	J7		)	YQ					
/ CE/	\GEN	Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
DNG	ENG	— Effets portés à l'escompte et non échus															
۲	ŝ	— Sous-traitance										YT		15	298	11	8
5	ARGE	Locations, charges locatives et de copropriété	dont n	nontant d	es loyers	des b	oiens pr	ris	J8	164 5	571	XQ			612	42	4
SS	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	et de copropriété (en location pour une durée > 6 mois (en location pour une durée >										YU		4	175	73	7
DÉTAILS DES POSTES	ERNE	☐ Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS			998		
SS PC	EXT	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
SDE	KES /	Autres comptes	( dont c	otisation				ations	ES		)	ST			436	72	_
TAIL	AUI	Total du poste corres		cales et p				nº 2	_~		/	1 1					
	$\dashv$	<del>-</del>	pondan	1 4 14 11 6	glic 1 vi	աս ա	aurcau	111 2	032			ZJ		<u> </u>	521		
Pa Pa	ES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	7									YW				39	
Ų	TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés		xe intérie		•	-					9 <b>Z</b>			175		
$\vdash$		Total du compte corres	pondan	nt à la li	gne FX	du ta	ableau	n° 2	052			YX			193	25	5
\ \ \ \	, 4.	— Montant de la T.V.A. collectée	1 11				4 .					YY			264	70	1
Ē	-	<ul> <li>Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cou- services ne constituant pas des immobilisations</li> </ul>	rs de l'	exercice	au titre	e des	biens	et				YZ		4	454	89	2
		— Montant brut des salaires *										ØB		7	235	59	4
,	,	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'imp	ôt lors	de la pr	emière o	ptio	n poui	r le ré	égime simpli	fié d'impos	sition *	øs					
700	DIVERS	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison	des sor	nmes m	ises à la	a disp	positio	on de	la société *			ZK		7.	.80		%
5	ξ	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP					-	Filiales et p prévu par art. 38	participation	ns: (Liste au 20	059-G		Si oui coo Sinon 0	cher 1	ZR	0
	İ	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impô	t prévue	e au 4 d	e l'artic	le 23	8 bis	du C0				RG					
	ļ	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortisse:	ment exc	eptionne	l chez l'e	entrep	orise in	vestis	seur dans le ca	dre de l'arti	cle 217 <i>octie</i>	s RH					
	$\exists$	Société : résultat comme si elle			values à 15		JK				Plus-values à	_	JL				
DE	т. Т.	n'avait jamais été membre du groupe.		Plus-	values à 19	-	JM				Imputation	ns	JC				
REGIME DE	SOUP	Groupe : résultat d'ensemble. JD			values à 15	-	JN				Plus-values à		J0				
Ĭ.	Ğ	90			values à 19	_	JP				Imputation		JF				
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH					ć mère	e du groupe	JJ	•		91				

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

11	$\mathbf{O}$
( )	/ )
/.	-/

1	8	ation de l'entreprise :									Néant X
_		DÉTERMINATION DE LA VAL	1								
Natu	ire e	t date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeu	r nette réévaluée* ③	Amortissements pra en franchise d'im	tiqués pôt	Aut amortisse	res ements*	V	aleur résiduelle
	1										
	2										
	3										
	4										
ions*	5										
bilisat	6										
I. Immobilisations*	7										
<del>-</del>	8										
	9										
	10										
	11										
-	12	B - PLUS-VALUES, MC	NNC VALUES								
						Qualification fisc		ng terme	is-values réa	alisées	Plus-values
	Prix de vente Montant global de la plus-value ou de la moins-value				Court terme			100			taxables à 19 % (1)
		•	8	9	19 %	15 9	% ou 12,8 %	0 %		0	
	1										
	2										
	3										
	4										
ions*	5										
ilisat	6										
Immobilisations*	7										
I.I	8						_				
	9						_				
	10										
	11										
	12	Fraction résiduelle de la provision spé	ciale de réévaluation affére	nte aux							
	13	éléments cédés			+	_					
	14	Amortissements afférents aux éléments c			+	_					
	15 16	Amortissements non pratiqués en comptal fiscale pour investissement, définie par les			+						
éments	ment utilisée										
II - Autres éléments	18	Dotations de l'exercice aux comptes de prelevant du régime des plus ou moins-va	es titres								
- <del>-</del> =	19 Divers (détail à donner sur une note annexe) *										
		ADRE A : plus ou moins–value netto des lignes 1 à 19 de la co									
		ADRE B : plus ou moins-value nette des lignes 1 à 19de la col ADRE C : autres plus-values taxa	brique	(A)		(venti	(B) ilation par taux)			(C)	

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (1) Ces plus—values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

## AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2023

$\times\times\times\times\times$	$\langle \rangle \langle \rangle$					Néant X *		
(à 1'	A ÉLÉMENTS des consideration des plus-values de fusion	ASSU 1 don	JJETTIS AU RÉGIME FISE t l'imposition est prise en	CAL DES PLUS-VALUES charge par les sociétés a	S À COURT TERME absorbantes) (cf. cadre B)	<u> </u>		
	Origine		Montant net des plus-values	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat	Montant restant à		
	Imposition répartie		réalisées*	réintégré	de l'exercice	réintégrer		
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
au cours de	sur 10 ans							
l'exercice	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI	)						
	TOTA	L 1						
	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1						
		N-2						
	]	N-1						
		N-2						
Plus-values réalisées		N-3						
au cours des		N-4						
exercices antérieurs		N-5						
		N-6						
	(à préciser) au titre de :	N-7						
		N-8						
		N-9						
	TOTA	L 2						
	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES	DAN	S LES RÉSULTATS DES	SOCIÉTÉS BÉNÉFICIA	IRES DES APPORTS			
Cette 1	ubrique ne comprend pas les plus-value	s affé		ables ou taxées lors des opé	rations de fusion ou d'appor			
Plus–values de fus (personnes morale	sion, d'apport partiel ou de scission es soumises à l'impôt sur les société	s seu	lement)	Plus profe	-values d'apport à une soci essionnelle exercée à titre ir	été d'une activité idividuel (toutes sociétés)		
	s plus-values et date ons ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré				
	TC	TAL						

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)								
$\times\times\times\times$	$\times\!\!\times\!\!\times\!\!\times$	$\langle \rangle$					Néant	X
		Rappel de	e la plus ou moins-value de l	l'exercice relevant du taux de	15 % <b>1</b> ou 1	2,8 %2 .		
Entreprises soumises à l'imp	pôt sur les société			es de sociétés à prépondérance 219 I a <i>sexies</i> –0 bis du CGI) <b>1</b>		non cotées		
Entreprises soumises à l'imp	pôt sur le revenu	Gains nets	<u> </u>	tains titres dont le prix de revi		eur à 22,8 M€		
I - SUľ	VI DES MO	INS-VAL	UES DES ENTREP	RISES SOUMISES À	L'IMPÔT	SUR LE R	EVENU	
Origine		1	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus- long terme de l'exer imposables à 12,8 %	-values à rcice		Solde des moins-values à 12,8 %	
1			2	3			4	
Moins-values nettes	N							
	N-1							
	N-2							
34: 1 "	N-3							
Moins-values nettes à long terme subies au	N-4							
cours des dix exercices	N-5							
antérieurs (montants restant à	N-6							
déduire à la clôture du	N-7							
dernier exercice)	N-8							
	N-9							
	N-10							
I - SUIVI DES MO	INS-VALUI	ES À LO	NG TERME DES EN	ITREPRISES SOUMI	SES À L'II	MPÔT SUF	R LES SOCIÉT	ÉS
		Moii	ns-values	Imputations sur les plus-values à long terme	alues ne Imputations sur le résultat de l'exercice		Solde des	
Origine	À 19 ou à 15 %	i	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %			moins-valu à reporter col (6)= (2)+(3)-(4)-	r
<u>(1)</u>	(2	)	(3)	(4)		(5)	<b>(6)</b>	

		Moi	ns-values	sur les plus-values à long terme	Imputations	Solde des moins-values			
Origine		À 19 % ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %	sur le résultat de l'exercice	à reporter  col			
1		2	3	4	(5)	6			
Moins-values nett	es N								
	N-1								
	N-2								
Moins-values nettes à long terme subies au	N-3								
subies au cours des dix exercices	N-4								
antérieurs (montants	N-5								
restant à déduire à la	N-6								
clôture du dernier exercice)	N-7								
	N-8								
	N-9								
	N-10								

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD



## RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'EN	REG	ISTREMENT D	E LA RE	ÉSERVI	SPÉCIALE PO	OUR	L'EXERCI	CE N			
		S	ous-comp	otes de la	réserve spéciale des	plus-	-values à long	terme			
		taxées à 10 %	taxées à	i 15 %	taxées à 18 %	ta	xées à 19 %	taxées à 25 %			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent $(N-1)$	1										
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice											
TOTAL (lignes 1 et 2)	3										
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés											
Prélèvements opérés  - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5										
TOTAL (lignes 4 et 5)	6										
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7										
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS PO	DUR	FLUCTUATION	N DES C	OURS*	(5∘,6∘,7∘ aline	éas c	le l'art. 39-	1-5∘ du CGI)			
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		monta	nts prélev	és sur la 1	réserve			de la réserve			
a l'ouverture de l'exercice l'année 2		donnant lieu ne donnant pas lieu à complément d'impôt ③ à complément d'impôt ④				a ia ciotui	à la clôture de l'exercice  (5)				

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(16)

#### DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2023

du Code général des impôts)					
			Néa	nt	*
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois	12				
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel	YP				82
Dont apprentis	YF				1
Dont handicapés	YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE  Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					
	OA		20	5 5	576
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés  Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une	OK				
activité normale et courante	OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT				
TOTAL 1	OX		20	5 5	576
Il Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	ОН				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF			7 9	 999
Variation positive des stocks	OD	1	1 22	0 0	)45
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		91	2 9	967
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM	2	2 14	1 0	)14
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	ON	19	9 58	7 2	210
Variation négative des stocks	OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	ç	9 12	7 3	305
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	os				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	ΟZ				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	ow			1	L87
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location—gérance ou de crédit—bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	О9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY				
TOTAL 3	OJ	28	3 71	4 7	704
IV Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	( 26	5 36	8 1	14)
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA				
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.	s com	pléter s serez	ce ca alors	dre. disp	pensé
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X				-	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		20	5 5	576
Effectifs au sens de la CVAE	EY				82
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	НХ				
Période de référence         GY         0         1         /         0         1         /         2         0         2         2         GZ         3         1         /         1         2	/_	2	0	2	2
Date de cessation HR / /	/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE Au titre de l'année N

$\times\times\times$	
XXXXXX	

/							
			A du CGI) : La société mère du gro re déclaration (article 49 septies Q				;
	Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)					Néant	
						PME au sens communautaire	
I – REDUCT	TIONS ET CR	EDITS D'IMP	OTS DISPENSES DE DECLARAT	TON SPECIALE			·
Crédit d'im	pôt					Montan	ıt
Réduction de le siège est	l'impôt en fav situé au sein d	eur du mécen	at – montant des dons et versemen	nts consentis à des	s organismes dont		
is siege est			Dont montant des dons au profit	de la reconstruction	on de Notre–Dame de Paris		
Dont monta de représen	ant versés aux ter et de prom		u unions d'organismes ayant pour ganismes agréés en vue du finance				
			Crédit d'impôt pour la				
					Dont montant préfinancé		
Montant tot salariés affe	al des rémuné ectés à des exp	rations versée loitations situ	es n'excédant pas 2,5 SMIC et ouv ées à Mayotte	vrant droit à crédit	t d'impôt versées à des		
congés et de	es charges sur	les indemnité	la majoration pour les salariés des s de congés est mutualisé entre le cle L.3141–30 du code du travail	professions pour s employeurs affi	lesquelles le paiement des liés obligatoirement aux		
Quote-part groupement		pôt résultant	de la participation de l'entreprise	dans des sociétés	de personnes ou		
II - CREDIT	TS D'IMPOTS	AVEC DEPO	T OBLIGATOIRE D' UNE DECLA	ARATION SPECIA	ALE		
Crédit d'im	pôt					Montan	ıt
CI en fav	eur de la	recherche				1 494 8	357
CI famill	.e					13 5	501
	-		cherche – dont montant du crédit d ES CREDITS D'IMPOTS (Utilisatio		•		
					<i>-</i>		
III – CAS P	ARTICULIER	<b>S</b>					
				/ dia dri 04		М	44
			Cro	édit d'impôt		Mon	tanı
CI dámasá	am ana da ana	ation					
au titr	en cas de cess e de l'année N						
	au titre de l'aı N-1 en cas d'e						
1	us de 12 mois						
Annova à l	a 2060DCI nav	u los entuencis	as avant affactué au cours de llavor	sias plus do 10 000	C do dong at various ments according	ant duoit à la méd	wation
	_	_	es ayant effectué au cours de l'exerc d'impôt prévue à l'article 238 bis IAIRES FINAUX	s du code général d	es impôts.	am uron a la red	исиоп
M	D		Bénéficiaire		Intermédiaire		
Montant des dons	Date de versement	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	I	aleur de la ontrepartie
	1						

# Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)



## $\underline{I-Montant\ de\ charges\ financières\ nettes\ non\ admises\ en\ déduction\ au\ titre\ de\ l'exercice}$

#### A - Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a − 30%*b et a − 3 000 000 € )	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%		

#### B - Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c-1)		

#### C - Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous—capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	367 221

#### II - Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

#### A - Suivi des charges financières nettes en report

i	
(i bis)	
(i ter)	
(i quater)	
j	
k	122 407
1	122 407
	(i ter)

### B - Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q	2 859 732			2 859 732
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				
(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)					